



VACCINATION CONTRE LA VARICELLE

LA MALADIE

Si la varicelle est une maladie très contagieuse, elle est généralement bénigne. La plupart du temps, elle est contractée durant l'enfance, mais deux conséquences guettent les quelque 4 % de cas qui ne surviennent qu'à l'âge adulte :

- La varicelle à l'âge adulte s'accompagne nettement plus souvent de complications (par exemple : pneumonie) ;
- elle porte plus gravement atteinte à la santé de personnes souffrant par ailleurs d'autres maladies.

Transmission : Causée par le virus varicelle-zona (VZV), la varicelle se transmet exclusivement de personne à personne. Un individu touché par cette infection transmet généralement le virus à tous les membres de sa famille, à moins que lesdits membres n'aient déjà eu la varicelle auparavant.

Symptômes : La varicelle se manifeste par une éruption cutanée occasionnant des démangeaisons, et par de la fièvre. Apparaissent, en général au niveau de la tête, des taches rouges se transformant rapidement en papules, puis en vésicules qui finissent par se dessécher et former des croûtes.

Complications : Surinfections cutanées bactériennes sévères, pneumonies, encéphalites ou méningites font partie des complications possibles, mais les décès restent rares. L'apparition de la maladie pendant la grossesse porte souvent gravement préjudice à la santé de la femme enceinte et constitue un risque grave pour le fœtus ou le nouveau-né.

Effets à long terme : La persistance du virus dans l'organisme peut entraîner, même au bout de plusieurs années, l'apparition d'un zona (herpes zoster) : souvent très douloureuse, cette maladie touche surtout - mais pas exclusivement - les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli.



LA VACCINATION

Le vaccin contre la varicelle contient des virus vivants atténués, qui se multiplient dans l'organisme pendant 2 à 3 semaines. Injecté sous la peau, il confère une immunité totale et de longue durée à 80 % des sujets vaccinés et une protection contre les complications graves à 90 % des personnes vaccinées. Une seule dose de vaccin est nécessaire pour les enfants de moins de 11 ans. A partir de cet âge, deux doses de vaccin à intervalle de 4 semaines au moins s'imposent. Le vaccin contre la varicelle peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

Comme tous les autres médicaments, ce vaccin peut entraîner l'apparition d'effets secondaires, dont les plus graves (pneumonie, p. ex.) sont beaucoup plus rares que si la maladie est contractée naturellement. Cette vaccination se déroule sans problème dans la plupart des cas :

- Une rougeur et une sensation douloureuse apparaissent à l'endroit de l'injection chez un sujet vacciné sur cinq, mais elles disparaissent rapidement.
- Une poussée de fièvre se manifeste parfois ; elle peut entraîner, chez les enfants, de rares cas de convulsions fébriles.
- Une légère éruption cutanée semblable à la varicelle apparaît, entre le 7^e et le 21^e jour suivant l'injection, chez un faible pourcentage (env. 4 %) des personnes vaccinées.

LE VACCIN CONTRE LA VARICELLE EST RECOMMANDÉ :

- Pour les jeunes de 11 à 15 ans qui n'ont pas encore eu cette maladie.
- Pour les personnes de tout âge qui n'ont pas eu la varicelle mais qui sont :
 - atteintes d'eczéma sévère ;
 - atteintes de leucémie en rémission ou d'autres maladies tumorales ;
 - en attente d'une transplantation d'organe ou avant un traitement affaiblissant le système immunitaire ;
 - en contact étroit (famille ou proches) avec les catégories de personnes mentionnées précédemment ;
 - en contact professionnel (corps médical et personnel soignant) avec des enfants, des femmes enceintes, des malades du cancer ou des patients de soins intensifs.
- Pour les jeunes gens et les jeunes adultes (< 40 ans) qui n'ont pas eu la varicelle, surtout pour les femmes qui souhaitent avoir des enfants (une grossesse doit être évitée jusqu'à un mois après la vaccination).

En cas d'incertitude, une analyse des anticorps à l'aide d'une prise de sang vous permettra de savoir si vous ou votre enfant avez ou non déjà eu la varicelle.

Le coût de la vaccination contre la varicelle effectuée dans le cadre des présentes recommandations est pris en charge par l'assurance-maladie de base.

CONTRE-INDICATIONS À LA VACCINATION

- La vaccination contre la varicelle n'est généralement pas indiquée pour les enfants de moins de 11 ans en bonne santé,
- en cas de maladie grave aiguë,
- en cas d'affaiblissement du système immunitaire,
- en cours de grossesse,
- en cas de réaction allergique grave à la néomycine ou à un vaccin antérieur contre la varicelle.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Après de votre pédiatre, de votre médecin de famille ou du médecin scolaire.
- Sur Internet : <http://www.bag.admin.ch/infekt/impfung/f/index.htm>
- Par téléphone : la ligne Info-vaccin (**0844 448 448**) du Centre de conseil médical Medgate répond - sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique - à toute question sur les vaccinations (Consultation gratuite, frais de communications interurbaines en Suisse).

Des exemplaires supplémentaires de cette brochure peuvent être commandées chez :
OFCL, Distribution des publications fédérales, «Information sur la vaccination en Suisse»,
Case postale, CH-3003 Berne, Fax : 031 325 50 58, e-mail : verkauf.zivil@bbl.admin.ch
N° de commande : 311.264.f

Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), Office fédéral de la santé publique, février 2005

Ligne Info : 0844 448 448
www.sevacciner.ch

Consultation gratuite,
frais de communications
interurbaines en Suisse.



**Office fédéral
de la santé publique**